



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la
protection des végétaux
Bureau de la santé des végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDQSPV/2016-992
20/12/2016

Date de mise en application : 01/01/2017

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDQPV/2016-1 du 05/01/2016 : Réseau de surveillance biologique du territoire dans le cadre du plan Ecophyto II pour l'année 2016

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Réseau de surveillance biologique du territoire dans le cadre des axes 1 et 3 du plan Ecophyto II pour l'année 2017

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF

Résumé : Le réseau de surveillance biologique du territoire (SBT) couvre, dans le cadre du plan Ecophyto II, l'épidémiosurveillance et le suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles sur la biodiversité et sur l'apparition de résistances des bio-agresseurs. La présente instruction organise le pilotage technique et financier du réseau de SBT pour l'année 2017

Textes de référence : Article L.251-1 du Code rural et de la pêche Maritime - Circulaire CAB/C2009-002 du 4 mars 2009

I - Rappel du contexte du plan Ecophyto II

Le réseau national de surveillance biologique du territoire est financé par le plan Ecophyto II dans le cadre des axes 1 (épidémiologie-surveillance) et 3 (pour la partie relative aux effets non intentionnels).

Le réseau d'épidémiologie-surveillance des cultures, par la surveillance des bio-agresseurs qu'il réalise, contribue à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Il doit en particulier permettre aux utilisateurs de produits phytosanitaires ainsi qu'aux services de conseil techniques, de disposer d'une information actualisée sur la situation phytosanitaire locale. Cette connaissance régulière des risques phytosanitaires contribue à favoriser une prise de décision par le professionnel concerné, adaptée au contexte de la parcelle, en complément de ses propres observations.

Ce réseau diffuse également des informations sur les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques qui contribuent ainsi à la promotion de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures conformément aux dispositions de la directive 2009/128/CE.

En matière de financement, la redevance pour pollutions diffuses porte sur les produits phytopharmaceutiques et prend en compte la toxicité et la dangerosité pour l'environnement des substances qu'ils contiennent. Elle est collectée par les Agences de l'eau, auprès de toute personne ou entreprise détentrice d'un agrément pour distribuer des produits phytopharmaceutiques à l'utilisateur final. Une fraction de la redevance pour pollutions diffuses est dédiée à la mise en œuvre du plan Ecophyto II.

II – Périmètres de l'axe 1 « Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques et de l'Axe 3 « Évaluer et maîtriser les risques et les impacts » au sein du dispositif général de surveillance biologique du territoire et actions à mettre en œuvre en 2017

Le périmètre de la Surveillance Biologique du Territoire est défini à l'article L. 251-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime : « *1. – La surveillance biologique du territoire a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement. Elle relève de la compétence des agents chargés de la protection des végétaux ou s'effectue sous leur contrôle. Les résultats de cette surveillance font l'objet d'un rapport annuel du Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.* ».

SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE

EPIDEMIOSURVEILLANCE

Surveillance
évènementielle

Surveillance programmée officielle
(Plans de surveillance / plans de
contrôles spécifiques (DGAL))

Surveillance
programmée non
officielle

Santé des forêts
(DSF)

Organismes réglementés

Organismes non
réglementés

SUIVI DES EFFETS NON INTENTIONNELS* (* : ENI)

Surveillance des
résistances

biodiversité

Périmètre de la présente note de cadrage de la SBT en 2017

(sur proposition du Comité Régional d'Epidémiologie (CRE), certains organismes nuisibles réglementés peuvent être suivis, sous réserve que ces organismes soient présents sur le territoire considéré et aient déjà fait l'objet d'une notification à la Commission européenne par les services de l'État)

La présente note s'inscrit en application de l'axe 1 action 5 « améliorer le bulletin de santé du végétal » et de l'axe 3 action 12 « Connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement (biodiversité, sol, pollinisateurs...) ».

Il a été rappelé lors du CNE¹ du 26 septembre 2016 que l'objectif à atteindre en matière de gouvernance, est que dans les plus brefs délais, il n'existe plus qu'un seul CRE dans les régions fusionnées ; ce comité régional étant un groupe de travail de la commission de l'agro-écologie mise en place dans chaque région.

Remarque : Le compte rendu de chaque CNE transmis aux DRAAF SRAL par la DGAL, doit ensuite être re-diffusé par les DRAAF SRAL à l'animateur inter-filière ainsi qu'à tous les animateurs filières de la région.

A) Actions à mettre en œuvre en 2017 au titre de l'amélioration du BSV (axe 1)

Chiffres clés du réseau national d'épidémiologie-surveillance (enquête 2015) :

- 3 388 BSV
- 184 éditions
- 14 739 parcelles fixes
- 2 558 parcelles flottantes
- 1 084 structures partenaires
- 4 001 observateurs

Les dispositions mentionnées ci-dessous sont à mettre en œuvre en 2017 et devront être prises en compte dans le cadre du contrôle que vous opèrerez.

Les points saillants de votre rapport de contrôle (points forts, points à améliorer) doivent être portés à la connaissance du CRE. Toutefois, les éléments apportés ne devront pas faire référence à des personnes nominatives.

Remarque : Le futur guide du rédacteur du BSV qui sera mis à disposition de l'ensemble des acteurs du réseau d'ici l'été 2017, sous réserve de sa validation lors du CNE de printemps 2017, facilitera la mise en œuvre de la plupart des recommandations suivantes.

- **Améliorer l'analyse de risque phytosanitaire**

L'analyse de risque phytosanitaire doit permettre au lecteur (producteur, gestionnaire ou conseiller) de fonder sa décision ou son conseil, afin en particulier de ne pas réaliser de traitement en cas de risque très limité ou de bio-agresseur non dominant sur la culture, selon des seuils indicatifs de risque. Le BSV doit établir une hiérarchie des risques en précisant les risques mineurs pour lesquels une intervention n'est pas justifiée. L'animateur filière devra en particulier s'attacher à ne pas éditer un BSV qui serait uniquement descriptif. Le BSV doit au contraire se positionner en véritable outil d'aide à la décision tout en s'excluant du champ de la prescription. En effet, la situation phytosanitaire établie à l'échelle d'un BSV, même à partir d'un réseau représentatif de parcelles d'une région, ne peut en aucun cas se substituer à la situation particulière de toute parcelle cultivée, dotée d'un environnement (climatique, pédologique) et d'un contexte agronomique spécifique.

Cependant, à chaque situation phytosanitaire établie sur la base d'un réseau de parcelles représentatives, validées en CRE, le BSV devra inciter tout producteur de végétaux, tout

¹ Comité national d'épidémiologie-surveillance

conseiller agricole ou tout autre lecteur, à aller observer les parcelles ou zones concernées, avant toute intervention.

Il conviendra de faire apparaître clairement cette position dans chaque BSV.

En outre, le contenu d'un message BSV doit être structuré de la façon suivante :

- 1) Etat des lieux : description de la situation phytosanitaire locale (petites régions agricoles, bassins de production...) d'après les données brutes d'observations agrégées dans les bases de données régionales interoperables avec EPIPHYT.
- 2) Analyse des risques phytosanitaires : réalisée grâce aux éléments de biologie et d'épidémiologie, ainsi qu'aux outils d'aide à la décision correspondants (suivis biologiques spécifiques, facteurs météo, modèles épidémiologiques...).
- 3) Gestion des risques phytosanitaires : ce volet contient chaque fois que cela est pertinent une description des méthodes alternatives aux traitements.

Pour ce faire, et afin de mieux accompagner les animateurs filières dans les messages à produire dans les BSV, la DGAL recommande fortement que le ou les agents des DRAAF chargés de SBT, participent activement aux comités de relecture des BSV.

Par ailleurs, le maintien de la capacité des animateurs filières à pouvoir lire et interpréter des sorties de modèles épidémiologiques constitue un levier important dans la portée prédictive de l'analyse de risque phytosanitaire. Ce maintien de compétences est également requis pour les agents chargés en DRAAF-SRAL du contrôle technique des BSV.

Dans cette perspective, une formation à la lecture et à l'interprétation de modèles utilisés en arboriculture et en cultures légumières sera organisée à Paris (au CTIFL) les 14 et 15 mars 2017. Elle sera animée par la personne ressource nationale pour la thématique de la modélisation (C. Roubal, DRAAF SRAL PACA) ainsi que par les deux référents experts des filières concernées : Bertrand Bourgouin (arboriculture) et Sophie Szilvasi (cultures légumières). Le nombre de places étant limité, les animateurs de ces deux filières seront prioritaires. Les agents intéressés doivent s'inscrire d'ici le 15 février 2017 à l'adresse : nicolas.lenne@agriculture.gouv.fr

- **Abonder la base nationale EPIPHYT :**

Il convient de s'assurer de la saisie des observations dans EPIPHYT ou dans une base inter opérable avec EPIPHYT et de rappeler que cette base de données nationale doit permettre d'établir, tant au niveau régional qu'au niveau national, un état de la situation phytosanitaire du territoire quasiment en temps réel. Ainsi, la surveillance générale du territoire assurée par le réseau qui contribue à la détection d'organismes nuisibles émergents et/ou réglementés favorise le développement des filières exportatrices de végétaux et de produits végétaux. En effet, la saisie régulière et abondante de données dans EPIPHYT constitue un enjeu important dans la confiance que peut apporter notre système de surveillance aux pays tiers potentiellement importateurs de nos végétaux et produits végétaux. Cet argument est systématiquement utilisé par les services de la DGAL lors des visites de délégations étrangères dans le cadre d'ouverture ou de maintien de marchés à l'exportation.

En conséquence, vous rappellerez aux animateurs filières que la validation des observations (dans les bases partenaires) est une condition nécessaire et préalable au transfert des données d'épidémiosurveillance dans EPIPHYT via une base inter opérable et que cette opération de validation relève de la compétence de l'animateur filière concerné.

L'annexe 1 décrit, à toutes fins utiles, la fiche de poste de l'animateur filière validée lors du CNE du 7 juillet 2009.

Le suivi régulier des importations dans Epiphyt est facilité depuis la création de l'export par « Réseau/Outil/Filière/Culture/Année » dans la dernière version d'EPIPHYT. Les exports en format csv vous permettront notamment de connaître les volumes de données importées par réseau, culture, mois/année et base inter-opérable. Les DRAAF SRAL utiliseront cette fonctionnalité dans le cadre du contrôle régulier des importations des données et alerteront les animateurs des filières pour lesquelles les données ne remonteraient pas de manière satisfaisante (quantité, régularité des données) et étudieront avec eux la ou les raisons. Vous pourrez demander l'assistance des agents de la DGAL (SDQSPV et BMOSIA) en charge de ces questions au cas où, une fois identifié, le problème ne trouverait pas de solution au niveau régional.

La non remontée régulière des données d'observations financées dans le cadre du réseau de SBT dans la système central d'information (saisies directes dans EPIPHYT ou via une base de saisie interopérable avec EPIPHYT) **constitue un écart critique dans le cadre du contrôle opéré par les DRAAF SRAL pour lequel la DGAL et le CRE seront tenus informés.** Ce transfert est imposé par la circulaire CAB/C2009-002 du 4 mars 2009 préfigurant le cadre du réseau national de SBT.

Par ailleurs, afin de faciliter les nouvelles demandes d'accès à EPIPHYT ou la mise à jour de certaines informations relatives au réseau, vous trouverez en annexe 2 la liste issue d'EPIPHYT, des administrateurs régionaux ainsi que des animateurs inter-filières.

Ces documents sont également disponibles pour les agents ayant accès au portail RESYTAL, à l'adresse : [Espace documentaire](#) > [Documentation Applications](#) > [Epiphyt](#) > [Epiphyt](#)

Il est demandé aux DRAAF SRAL de vérifier ces listes et de faire procéder auprès des administrateurs régionaux, aux corrections nécessaires.

- **S'assurer de la collecte et de la complétude des bilans phytosanitaires annuels**

Les bilans phytosanitaires régionaux ne pourront pas être générés directement à partir de la base nationale EPIPHYT même si des rapports ciblés pourront être édités à terme à partir du système DEDAL. En effet, les indications d'intensité de présence annuelle de bio-agresseurs doivent faire l'objet d'arbitrages directs par les animateurs filières, seuls référents locaux de leurs filières. De plus, le système informatique ne permettra pas de distinguer les contextes agronomiques, climatiques propres à chaque parcelle suivie (système de culture, variétés, etc...). La collecte des bilans phytosanitaires par les DRAAF SRAL auprès de chaque animateur filière est donc indispensable afin que leur consolidation permette d'établir une synthèse de la situation phytosanitaire du territoire national et d'alimenter le futur indicateur de pression parasitaire (voir présentation effectuée à ce sujet lors des CNE de mai et septembre 2016). Il est également rappelé que ce reporting fait partie intégrante de la fiche de poste des animateurs filières (cf. annexe 1).

- **utiliser le BSV comme vecteur d'informations sur des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle, aux moments opportuns de l'année**

La diffusion périodique dans les BSV de notes nationales validées par la DGAL sur des moyens alternatifs de lutte à des moments ou stades opportuns doit être favorisée. Ainsi, les outils et méthodes décrits sur le site Ecophyto-PIC (<http://www.ecophytopic.fr/>) devront être relayés dans le BSV, aux meilleurs moments, à l'initiative des animateurs filières et inter-filières.

D'une façon générale, le BSV doit être un *relais de la présentation de méthodes alternatives aux traitements et des mesures prophylactiques*, ce qui est le cas de toute méthode de lutte intégrée fondée sur la priorité d'utilisation des techniques agronomiques telles que : la rotation de cultures, les bonnes pratiques de culture (dates et densités des semis, faux semis,...), l'utilisation d'espèces et de cultivars résistants/tolérants et de

semences et plants normalisés/certifiés, la prévention de la propagation des organismes nuisibles par des mesures d'hygiène (par exemple : nettoyage régulier des machines et des outils, suppression de tas de déchets en parcelles, vides sanitaires en serre, ...), la protection et le renforcement des organismes auxiliaires, les méthodes physiques, mécaniques ou biologiques de lutte contre les ennemis des cultures...

Remarque : des initiatives régionales intéressantes en matière de méthodes alternatives insérées dans les BSV ont déjà été réalisées pour certains couples cultures / bio-agresseurs. Il convient de porter à la connaissance des filières concernées ces initiatives à l'échelon national.

En conséquence, il vous est demandé de transmettre régulièrement à la DGAL-SDQSPV (bsv.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr, jerome.jullien@agriculture.gouv.fr, nicolas.lenne@agriculture.gouv.fr), les éléments jugés intéressants ou innovants, relatifs à ces **méthodes régionales** (extraits de BSV, notes, encart de BSV) qui permettraient une potentielle mutualisation nationale de ces initiatives locales, déjà techniquement et pratiquement fondées.

En ce qui concerne le recensement des méthodes déjà localement publiées les années précédentes, il vous est demandé de les transmettre à la DGAL-SDQSPV (adresses mail cf. supra) d'ici le **1^{er} mars 2017**. La DGAL-SDQSPV se chargera ensuite de les rediffuser au réseau, sous réserve de leur approbation nationale.

S'agissant des produits de biocontrôle², dans le cas où l'analyse de risque phytosanitaire d'un BSV donné, exprimera un niveau de risque élevé pour un bio-agresseur et si des produits de biocontrôle sont autorisés pour cet usage, il pourra être indiqué dans le corps de texte du BSV « *qu'il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage* » mais la mention explicite des noms de ces produits ou des substances actives qui les composent n'est pas du ressort du BSV. En revanche, **l'indication de leur existence entre bien dans le cadre de l'amélioration du BSV** (axe 1, action 5 du plan Ecophyto II) ; compte tenu de son rôle de diffusion d'informations. En conséquence, il pourra aussi être ajouté dans le BSV, en regard de la mention citée plus haut, un lien vers la note de service relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-853>

- **Maintenir les suivis de la phénologie des adventices pour réduire l'usage des herbicides**

Les principes édictés dans la note de cadrage du réseau de SBT en 2016 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-1>) sont reconduits pour 2017 ainsi que leurs modalités techniques qui sont définies par le CRE : choix des adventices à surveiller, périodes d'observations, fréquence de collecte de données, modalités de comptage, visuels utilisés, ... Toutefois, le suivi des adventices dans les filières arboriculture fruitière et vigne devra être limité à la flore « à problème » : plantes envahissantes et/ou flore difficile à maîtriser.

- **Augmenter le nombre d'agriculteurs réalisant des observations pour les BSV – Animation du réseau d'observateurs**

La participation des agriculteurs au réseau de SBT figure explicitement dans l'action 5 « améliorer le BSV » du plan Ecophyto II. Cette participation doit en effet permettre d'augmenter le nombre de parcelles fixes au sein de chaque réseau et de garantir la meilleure représentativité pour l'analyse des risques phytosanitaires. Ainsi, dans de

² agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

1° Les macro-organismes ;

2° Les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

(article L.253-6 du code rural et de la pêche maritime)

nombreuses filières régionales, on peut considérer qu'une proportion minimale de 25% de parcelles suivies par des agriculteurs ou des gestionnaires d'espaces verts est de nature à équilibrer et à pérenniser les réseaux d'épidémiosurveillance. L'adhésion puis le maintien dans le réseau de SBT des producteurs agricoles peut être favorisée en proposant à l'animateur filière les dispositions suivantes, au delà des financements éventuels à opérer, en fonction des stratégies des CRE.

Ainsi, l'animateur filière peut inciter par exemple, l'agriculteur observateur à opérer dans un premier temps, des piégeages de ravageurs ; cette pratique étant à la fois facile à mettre en œuvre et visuelle. Il est également essentiel que **l'animateur filière accompagne ses observateurs au travers de réunions techniques ou encore procède avec eux à de véritables étalonnages de notation**, ce qui semble à la fois fédérateur et pertinent sur le plan technique.

Par ailleurs, afin de donner du sens à leur adhésion, vous devrez inciter tous les animateurs filières à organiser au moins une fois par an une réunion « bilan » des observations de l'année écoulée à l'attention de leurs observateurs. Il semble pertinent que vous soyez associés à ces réunions, (ainsi que l'animateur inter filières). Une synthèse annuelle indiquant par filière, les actions d'incitation et d'animation du réseau mises en place en région devra figurer dans le rapport régional annuel de contrôle mis en œuvre par les DRAAF SRAL. En outre, il est souhaitable qu'une véritable formation centrée sur l'activité d'**animation** soit organisée au sein de chaque région.

- **Mieux impliquer les EPLEFPA dans les observations et dans le dispositif Ecophyto**

La formation des futurs exploitants agricoles, gestionnaires d'espaces verts, techniciens et conseillers étant du ressort des EPLEFPA³ et des établissements privés (lycées agricoles privées et MFR⁴), il est important que des liens soient tissés ou étendus entre le réseau de SBT et tous les centres constitutifs de ces établissements afin de couvrir l'ensemble des dispositifs de formation : lycées, CFA⁵, CFPPA⁶.

Il est donc demandé aux DRAAF SRAL d'envisager avec les DRAAF-SRFD comment ces relations à caractère technique peuvent s'insérer dans un contexte pédagogique. En particulier, l'objectif est que l'agent en charge de la SBT au sein de la DRAAF SRAL puisse effectuer chaque année, au moins une information, de préférence directement aux apprenants concernés par cette thématique⁷, afin de présenter le plus concrètement possible à l'intérieur du cadre Ecophyto II, le réseau de surveillance biologique du territoire et le bulletin de santé du végétal. Une incitation à la participation active aux observations de terrain (avec formation *in situ*) sera de plus effectuée dans les classes les plus adaptées et les plus motivées à cette activité. En particulier, l'implantation de parcelles « iso-risques » ou encore de témoins non traités au sein de l'exploitation du lycée, serait très opportune, non seulement pour le réseau de SBT mais aussi afin de mettre les apprenants en situation réelle d'application de leurs connaissances techniques en matière de protection des cultures.

Cette démarche permettra aussi d'agir sur le plus long terme en « réflexe Ecophyto » quand ces apprenants seront en position de décideur ou de conseiller. Il convient également de rappeler que de nombreuses exploitations d'EPLEFPA font partie du réseau DEPHY Ferme et qu'à ce titre, elles ont vocation à valoriser l'épidémiosurveillance auprès des agriculteurs dans les stratégies de lutte intégrée.

L'ensemble de ces incitations constituent un des socles de l'agro-écologie.

³ Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

⁴ Maisons familiales rurales

⁵ Centre de Formation d'Apprentis

⁶ Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

⁷ Exemples : Bac pro « conduite et gestion de l'exploitation agricole », BTS « productions végétales ».

- **Communiquer sur les organismes nuisibles émergents et/ou réglementés à signaler dans le cadre de surveillance programmée non officielle**

Les DRAAF-SRAL doivent rappeler aux CRE et dans les comités techniques de chaque filière régionale les enjeux des signalements de suspicion de détection des organismes nuisibles émergents et/ou réglementés au sein du réseau d'épidémiosurveillance.

Pour rappel, la note nationale BSV publiée en 2013 sur la « *Méthodologie de signalement d'une détection ou suspicion d'organisme nuisible réglementé dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures* » est toujours en vigueur et a vocation à être diffusée à tous les acteurs régionaux de la SBT.

B) Actions à mettre en œuvre en 2017 au titre des ENI (axe 3)

Rappel : depuis 2012, le dispositif de surveillance biologique du territoire couvre le suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles :

- sur l'apparition des **résistances** des bioagresseurs à certaines molécules ou familles de produits phytopharmaceutiques,
- sur la **biodiversité en milieux agricoles**.

Les résultats et informations issus de ces suivis ont vocation à alimenter le dispositif de phytopharmacovigilance conformément aux dispositions de la loi d'avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. La transmission des synthèses ou données relatives aux ENI à l'Anses, structure en charge de la phytopharmacovigilance sera effectuée par l'administration centrale (DGAL).

L'animateur régional ENI doit veiller à ce que les observateurs du réseau présentent les compétences nécessaires à l'observation demandée, ou a minima fassent preuve d'une réelle motivation pour se former. Des formations thématiques, ouvertes sous conditions aux acteurs hors Ministère chargé de l'agriculture, sont proposées chaque année par l'INFOMA de Corbas (69).

Les animateurs ENI organisent la désignation des observateurs (en biovigilance), et des agents-préleveurs en charge de l'échantillonnage pour le suivi des résistances. Ils veillent également à la bonne réalisation des observations et des prélèvements par les observateurs qui se sont engagés dans le réseau notamment : respect des protocoles nationaux et rigueur dans la saisie des observations.

1 – Suivi des résistances des bioagresseurs de cultures aux produits phytopharmaceutiques

L'apparition de phénomènes de résistance constitue un effet non intentionnel des pratiques phytosanitaires en lien avec le dispositif Ecophyto car susceptible d'engendrer une inefficacité des produits appliqués et, plus globalement, une augmentation du recours aux produits phytopharmaceutiques.

Le suivi des résistances du réseau de SBT répond à 4 objectifs principaux :

- recherche de l'émergence des premières résistances dans les zones ciblées (soumises à pression de sélection),
- recherche de mutations de cibles,
- évolution géographique de la résistance,
- mise au point de méthodes et caractérisation de la sensibilité de base pour les substances récentes.

En conséquence, le plan de surveillance des résistances du réseau n'a pas pour objet de réaliser des analyses de routine, mais uniquement de répondre aux objectifs cités ci-dessus.

Cette surveillance ayant donc vocation à demeurer un outil d'alerte, il est important de respecter, tant les protocoles de prélèvements que le nombre de prélèvements demandés. Néanmoins, en cas de difficultés (absence du bioagresseur par exemple), il est demandé d'en informer dès que possible le référent expert concerné (cf annexe 4) ainsi que le laboratoire d'analyse. Par ailleurs, il conviendra également d'être prudent quant à l'interprétation des résultats au niveau régional, qui plus est, au niveau de la parcelle.

a. Choix des couples bioagresseurs/substances actives

Les priorités sont définies annuellement par les référents experts de la DGAL SDQSPV, les instituts techniques, l'INRA et l'unité Résistance aux Produits Phytosanitaires (RPP) du laboratoire de l'Anses de Lyon. Le réseau d'épidémiosurveillance, via les animateurs filière notamment, peut également être consulté.

En 2017, **23 couples bioagresseurs/cultures** couvrant de nombreuses substances actives ou familles de substances actives ont été programmés sur les filières arboriculture fruitière, grandes cultures, cultures légumières et vigne. Le **nombre maximum de prélèvements subventionnés demeure fixé à 400**.

La répartition régionale prévisionnelle de ces prélèvements est présentée en annexe 3.

b. Réalisation

La mise en place des prélèvements au niveau régional est organisée par chaque animateur filière concerné. Les prélèvements seront réalisés par les observateurs selon les protocoles nationaux, à mesure de leur mise en ligne, sur l'extranet Ecophyto à l'adresse suivante (après authentification):

<http://extranet.ecophyto-2018.agriculture.gouv.fr/Protocoles-de-prelevement-suivi>

Les prélèvements seront transmis pour analyse au laboratoire indiqué dans l'annexe 3 (l'adresse du laboratoire figure dans chaque protocole de prélèvement).

c. Valorisation des données.

Les laboratoires envoient les résultats des tests aux demandeurs d'analyse (via les chambres régionales d'agriculture) ainsi qu'aux référents experts de la DGAL mentionnés en annexe 4.

Les laboratoires réalisent pour chaque couple bioagresseur/substance active ou mode d'action, un **rapport** qui établit une synthèse des résultats (nationale, régionale) en mentionnant, le cas échéant, les évolutions inter annuelles. Ces résultats sont mis à disposition du groupe technique national de la filière qui rédige les notes techniques communes, sur la base des résultats du plan de surveillance et des essais d'efficacité en situation de résistance. L'objectif de ces notes techniques est d'établir des recommandations de stratégies adaptées au terrain afin d'assurer l'efficacité et la durabilité de la protection dans un contexte de résistance tel qu'il est connu au jour de la rédaction, dans le respect du cadre réglementaire de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Parmi ces notes qui sont destinées à être largement diffusées, celles qui auront été validées par la DGAL-SDQSPV pourront être mises en lien sur le site Internet de la DRAAF en rubrique « protection des végétaux ».

Vous veillerez à ce qu'aucune de ces notes ne figure en tant que texte dans un BSV, seul un lien vers un site dédié sera permis (DRAAF le cas échéant, CRA, Fredon, Institut technique).

Une synthèse sur le suivi des résistances sera rédigée à partir des rapports nationaux des laboratoires, par les experts-référents de la DGAL. Cette synthèse nationale sera valorisée dans le rapport annuel de surveillance biologique du territoire ainsi que dans le

rapport annuel de phytopharmacovigilance. Les bilans, les notes nationales et la synthèse annuelle seront communiqués aux partenaires des réseaux régionaux.

2 - Suivi des effets non intentionnels des pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de biodiversité

L'acquisition de données de référence est nécessaire afin de pouvoir décrire les effets non-intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement.

Les instructions précises relatives au choix des parcelles, aux protocoles de suivi et aux données à collecter sont regroupées dans le « **Vademecum de l'observateur en biovigilance** », disponible sur Internet, <http://agriculture.gouv.fr/mise-jour-du-vademecum-de-lobservateur-2015>. Le Vademecum a été actualisé en 2015 et une nouvelle version est prévue pour 2017.

a – Réseau de parcelles de référence en biovigilance

Les parcelles du réseau de suivi des effets non intentionnels tiennent compte à la fois des milieux agricoles (éléments du paysage, caractéristiques pédo-climatiques) et des systèmes d'exploitation : agriculture biologique (20% des parcelles du réseau) vs agriculture conventionnelle (80% des parcelles du réseau).

La répartition régionale des parcelles constituant les réseaux de référence est donnée dans le tableau ci-dessous. Les parcelles observées dans le cadre de ce réseau sont des **parcelles fixes**. Ainsi, la culture indiquée dans le tableau ci-dessous correspond à la tête de rotation en 2012; le nombre de parcelles par région n'a pas varié depuis 2012, mais la répartition par culture a été modifiée en raison des rotations.

S'agissant des régions fusionnées, les éléments indiqués dans ce tableau sont constitués des valeurs qui étaient établies dans chaque ancienne région.

Tableau 1 : segmentation régionale des parcelles du réseau en fonction des plantes de référence

ENI _ Biodiversité 2017	nb de parcelles	Plante de référence 2012			
		Maïs (grain et semence)	Blé tendre d'hiver	Salades	Vigne
Grand Est	63	21	21	9	12
Nouvelle Aquitaine	81	30	27	6	18
Auvergne - Rhône Alpes	42	15	12	3	12
Bourgogne-Franche-Comté	36	15	12	0	9
Occitanie	54	18	9	6	21
Hauts de France	45	9	30	6	0
Normandie	33	6	21	6	0
Bretagne	24	12	9	3	0
Centre - Val de Loire	38	8	24	3	3
Corse	12	0	0	6	6
Ile-de-France	21	6	12	3	0
Pays de la Loire	33	12	12	3	6
PACA	18	3	0	3	12
total	500	155	189	57	99

Le principe du suivi des ENI sur les indicateurs de biodiversité et leur interprétation scientifique implique une stabilité du réseau de biovigilance. Néanmoins, certains remplacements peuvent être effectués de façon **exceptionnelle** en cas par exemple, de changement de destination de la parcelle ou de souhait de désengagement de la part du producteur. Dans ce cas, l'animateur ENI doit informer la DRAAF SRAL de la demande de changement de parcelle. La DRAAF SRAL doit également être informée au fil de l'eau des échanges entre l'animateur ENI, l'animatrice nationale du réseau et la DGAL SDQSPV relatifs à ce changement de parcelle.

Rappel : L'Atlas paysager (composant l'étude paysagère de l'INRA de Toulouse) décrivant toutes les parcelles suivies, région par région et incluant les zones observées dans le cadre des protocoles nationaux, a été transmis par la DGAL SDQSPV à chaque DRAAF SRAL (métropole) le 4 novembre 2016. Chaque DRAAF SRAL est chargée de transmettre ces éléments aux animateurs ENI. L'ensemble des atlas paysagers seront également mis en ligne sur le site Intranet du Ministère chargé de l'agriculture (<http://intranet.national.agri/>).

L'application Biovigilance proposera un fichier paysager (pdf) pour chaque parcelle suivie, dans le courant du second trimestre 2017.

b - Suivi d'indicateurs de biodiversité

Protocole « flore »: les observateurs peuvent envoyer des échantillons ou des photos au Laboratoire de Santé des Végétaux (Anses), pour identification ou conformation.

Protocole « vers de terre »: les individus échantillonnés dans le cadre des observations de biovigilance peuvent être transmis à l'Observatoire Participatif des Vers de Terre (Université de Rennes 1), après classement dans les 8 groupes.

Protocole « coléoptères »: après classement dans les 15 groupes, les coléoptères observés doivent être photographiés, à raison d'un spécimen par espèce, de façon à ce que le nombre de spécimens apparaissent sur le cliché. Les clichés doivent être conservés par les animateurs ENI et les DRAAF-SRAL.

Les annexes du vademecum l'observateur précise les modalités de transmissions des échantillons et leurs coût : <http://agriculture.gouv.fr/mise-jour-du-vademecum-de-observateur-2015>

Remarque : la nouvelle version (v2) de l'application Biovigilance, disponible début 2017, permettra le stockage de photographies des coléoptères prélevés. Ce stockage facilitera entre autre le travail de vérification mené sur ce sujet par l'agent ressource national de la DGAL (O. Pillon- DRAAF SRAL Grand-Est). Cette vérification constituera un indicateur important de solidité des données pour les analyses nationales.

c - collecte de données enregistrement des pratiques

L'enregistrement des données du milieu et des pratiques agricoles, selon les fiches de données paysagères et culturelles, est indispensable et primordial en vue de l'interprétation des évolutions observées.

Il est conseillé qu'une analyse de sol de la parcelle suivie, au moins minimale⁸, datant de moins de 10 ans, puisse être enregistrée dans l'application Biovigilance.

Rappel : la première version de l'application de saisie des observations (Biovigilance) est opérationnelle sur Resytal depuis l'été 2016. La version 2 permettra la saisie des pratiques agricoles à compter de la campagne 2016, des exportations de données et tableaux de bords. Cette version reprendra également toute les données saisies en matière de pratique agricole sur les fichiers Excel depuis 2013.

Il est demandé aux DRAAF SRAL de veiller auprès des animateurs ENI à ce que les données reprises soient vérifiées dans l'application et qu'il soit procédé aux corrections qui seront signalées, en lien avec l'animatrice technique nationale (C. Andrade, andrade@mnhn.fr).

La version 2 de l'application de saisie Biovigilance permettra également de réduire considérablement les erreurs de saisies potentielles quant à ces pratiques agricoles à

⁸ granulométrie, pH, calcaire actif, taux de matières organiques (MO)

l'aide de nombreux contrôles de saisie. Néanmoins, les DRAAF-SRAL doivent procéder à un contrôle de la qualité des données saisies (par exemple sur la base d'un échantillon de parcelles contrôlées en saisie) et demander les corrections nécessaires auprès des animateurs régionaux ENI.

Ce travail relatif à la qualité des données est un préalable à la solidité des analyses effectuées et donc au rapport de phytopharmacovigilance qui sera transmis par la DGAL à l'Anses.

d – Interprétations des données, communication, confidentialité

L'animateur ENI doit restituer chaque année aux partenaires régionaux (observateurs notamment) les données collectées de la campagne. Cependant, il est rappelé que toute interprétation des données sur le plan local (régional) doit être effectuée avec précaution.

Le prochain bulletin national de biovigilance fera un point de situation sur les analyses nationales en cours, par protocole d'observations.

Les applications informatiques sous Resytal intégreront la réforme territoriale à compter de début 2017. Ainsi, tout utilisateur de l'application Biovigilance, aura accès, en fonction de ses droits (ou « rôles ») dans l'application à toutes les informations de sa région. Ce sera le cas en particulier du rôle « gestionnaire biovigilance » qui permettra (à la différence du rôle « gestionnaire protocole » limité à la saisie des observations), de visualiser, modifier et d'exporter les pratiques agricoles (dont phytosanitaires) sur toutes les parcelles de la région.

Le rôle « gestionnaire Biovigilance » a été attribué par défaut à tous les animateurs ENI recensés en novembre 2016 par la DGAL⁹. Il est demandé aux agents chargés de SBT au sein des DRAAF SRAL, en étroite concertation avec les animateurs régionaux ENI, d'établir en connaissance de cause la liste définitive des agents qui disposeront de ce rôle dans chaque région afin qu'il leur soit attribué par l'administrateur délégué en DRAAF SRAL¹⁰.

III - Subventions et conventionnement

A - Circuit financier

Le budget alloué aux axes 1 et axe 3 d'Ecophyto II permet de subventionner les postes des animateurs filière, inter-filière ou ENI, les observations, frais d'analyse et de petit matériel, les données météorologiques à acquérir ou à réaliser en supplément des données déjà apportées par les partenaires, l'observation et les prélèvements dans le cadre des ENI. En ce qui concerne la formation, les subventions peuvent couvrir une partie des frais et indemnités des formateurs, ainsi que des frais d'organisation, mais pas les salaires des personnes formées. Pour l'épidémiologie, l'indemnisation des observateurs n'est envisagée que pour ce qui n'était pas couvert avant la mise en place du réseau en 2010.

En termes de formations phytosanitaires régionales, il semble intéressant d'ouvrir certaines d'entre-elles à des professionnels (agriculteurs, techniciens...) extérieurs au réseau d'épidémiologie, mais qui pourraient l'intégrer. En effet, le recrutement de nouveaux observateurs nécessaires à la pérennité des réseaux doit être favorisé grâce à une sensibilisation à l'épidémiologie et à la lutte intégrée, au contact des observateurs déjà en fonction.

⁹ Afin qu'ils exercent leur contrôle, les agents chargés de SBT en DRAAF SRAL disposent déjà du rôle « consultant régional » qui permet dans leur région, de consulter et d'exporter l'ensemble des informations présentes dans l'application.

¹⁰ La marche à suivre en matière d'habilitations sur l'application Biovigilance, est détaillée dans la note de service DGAL/SDPRAT/2016-453 du 31/05/2016 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-453>). La mise à jour de cette note (ou la parution d'une nouvelle note) ajoutera aux rôles déjà permis, le rôle « gestionnaire Biovigilance »

Une convention annuelle est signée entre l'ONEMA (AFB¹¹ à compter du 1^{er} janvier 2017) et chaque Chambre régionale d'agriculture (ou chaque chambre départementale d'agriculture des DOM).

Par ailleurs des conventions tripartites sont élaborées entre le Président de la Chambre régionale d'agriculture, le DRAAF (ou DAAF) et chacun des partenaires. Ces conventions portent sur le réseau d'épidémiosurveillance ainsi que sur le suivi des effets non intentionnels. Les chartes de l'observation biologique en épidémio-surveillance et/ou en biovigilance validées suite au CNE du 5 mai 2015 doivent être annexées à ces conventions tripartites.

Les Chambres régionales d'agriculture reversent aux partenaires retenus les financements qu'elles ont préalablement reçus de l'ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017) sur la base des conventions tripartites.

Tout organisme partenaire bénéficiaire de crédits ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017) est tenu de produire un compte rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu est transmis à la Chambre régionale d'agriculture qui est la seule structure régionale porteuse de la convention avec l'ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017). Le solde de la subvention est versé au vu de ce compte-rendu si les termes de la convention tripartite ont bien été respectés.

Conformément à la convention établie entre l'ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017) et chaque Chambre régionale d'agriculture, celle-ci établit un compte-rendu de l'ensemble des actions qui est examiné par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

B - Montant des subventions attribuées pour 2017

Les montants attribués pour l'année 2017 ont été déterminés en tenant compte du périmètre des régions fusionnées. Le tableau récapitulatif des dotations attribuées aux régions est joint à l'annexe 5 de la présente note de service. La segmentation des crédits alloués s'effectuant sur deux axes distincts d'Ecophyto (Axes 1 et 3), chaque région devra signer 2 conventions, l'une relative à l'épidémiosurveillance, l'autre relative aux ENI.

Rappel : Il n'y a pas de fongibilité possible entre les coûts liés à l'épidémiosurveillance, et les coûts liés au suivi des effets non intentionnels.

1 - Subvention dédiée à l'épidémiosurveillance en 2017

Les montants attribués pour l'année 2017 ont été déterminés selon un nouveau mode répartition. Ce mode de calcul a été validé par le CNE du 26 septembre 2016.

Ces modalités sont les suivantes :

- reconduction des budgets des DOM
- en métropole, attribution d'un forfait régional quelque soit la taille de la région (fusionnée ou non) de 80.000 € :
- affectation du solde de la dotation en fonction :
 - du nombre de départements dans chaque région (40%),
 - des SAU pondérées par des indices de technicité (0.1 à 100) liés à chaque culture (60%).
- introduction de stabilisateurs budgétaires (+ ou – 3% par rapport à la dotation de l'année antérieure) afin de ne pas dé-stabiliser les réseaux suite à des fluctuations financières trop importantes.
- prise en compte à compter des budgets 2018 d'indicateurs d'efficience afin de moduler les dotations régionales. Les modalités seront déterminées en 2017.

¹¹ Agence française pour la biodiversité

Le montant total éligible pour l'épidémiologie-surveillance en 2017 s'élève à **11 708 200 €** et la subvention prévisionnelle est de **8 781 150 €**. Ce montant est supérieur de 199 416 € (2,32%) à celui de 2016.

Tableau 1 : Calcul régional des enveloppes pour l'épidémiologie-surveillance, y compris le suivi des adventices

Epidémiologie surveillance 2017		
régions	montants éligibles	subventions
Grand Est	1 346 242	1 009 682
Nouvelle Aquitaine	1 607 656	1 205 742
Auvergne Rhône Alpes	987 122	740 341
Bourgogne Franche Comté	880 823	660 617
Occitanie	1 334 861	1 001 146
Hauts de France	895 152	671 364
Normandie	682 061	511 546
Bretagne	649 986	487 490
Centre	891 601	668 701
Corse	226 199	169 649
Ile-de-France	477 236	357 927
Pays de la Loire	649 637	487 228
Provence-Alpes-Côte d'Azur	549 898	412 423
Martinique	127 721	95 791
Guadeloupe	107 036	80 277
Réunion	104 567	78 425
Guyanne	100 901	75 676
Mayotte	89 500	67 125
totaux	11 708 200	8 781 150

2 - Forfait pour l'appui à la gestion des conventions tripartites

Il est ajouté un forfait régional lié au nombre de conventions afin de tenir compte de la charge liée à la gestion des conventions tripartites par les Chambres régionales d'agriculture, non comptabilisée dans le coût environné des postes d'animateurs filière ou inter filières.

Le forfait régional prend en compte le nombre de conventions dans le réseau et est inchangé par rapport à 2016 (les totaux obtenus dans les régions fusionnées sont obtenus par sommation des totaux avant fusion).

- pour moins de 34 conventions tripartites, le forfait est de : 5 753 euros,
- de 35 à 69 conventions tripartites, le forfait est de : 8 490 euros,
- pour plus de 70 conventions, le forfait est de : 11 017 euros.

Le total national de **218 850** euros, demeure inchangé par rapport à 2016.

Conventions 2017		
régions format 2017	Montants éligibles	subventions
Grand Est	22 733	22 733
Nouvelle Aquitaine	25 260	25 260
Auvergne - Rhône Alpes	22 034	22 034
Bourgogne-Franche-Comté	14 243	14 243
Occitanie	16 770	16 770
Hauts de France	19 507	19 507
Normandie	11 017	11 017
Bretagne	8 490	8 490
Centre - Val de Loire	8 490	8 490
Corse	8 490	8 490
Ile-de-France	11 017	11 017
Pays de la Loire	11 017	11 017
PACA	11 017	11 017
Martinique	5 753	5 753
Guadeloupe	5 753	5 753
Réunion	5 753	5 753
Guyane	5 753	5 753
Mayotte	5 753	5 753
TOTAL	218 850	218 850

3 - Subvention accordée pour le suivi des effets non intentionnels

a - Volet suivi des résistances aux produits phytopharmaceutiques

En 2017, le nombre de prélèvements demeure fixé à 400. Le nombre de prélèvements effectués par région et la répartition des échantillons entre les couples bioagresseur/substance active est indiqué dans l'annexe 3. Des modifications pourront avoir lieu à la marge après accord du référent expert de la filière concernée. La répartition entre les référents experts de la DGAL et les couples culture/substance active/bioagresseur est précisée à l'annexe 4.

L'estimation budgétaire comprend :

- les frais de prélèvement et d'acheminement des prélèvements au laboratoire,
- les frais d'analyse (à hauteur de 120€ TTC de subvention par échantillon).

Le montant total éligible unitaire est de 587 € TTC (prélèvement + analyse), soit 440,25€ TTC de subvention par échantillon. L'enveloppe totale éligible s'élève pour 2017 à **234 804 €** pour un montant maximal de subvention de **176 103 €**.

b- Volet suivi des effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité

Le coût éligible s'élève à **1 098 529 €** pour les 500 parcelles du réseau soit 2 197 € par parcelle suivie, pour l'ensemble des 4 protocoles de biovigilance, ce qui correspond à une subvention totale de **823 897 €**, soit 1647€ de subvention maximale par parcelle (observations, animation, analyses, saisie des données et validation).

Les dotations régionales sont proportionnelles au nombre de parcelles suivies dans chaque région.

A titre indicatif, les durées de mise en œuvre des différents protocoles sont estimées comme suit, sachant que ces temps peuvent être réduits en fonction des formations suivies par les observateurs via l'INFOMA ou via des formations thématiques réalisées *in situ* par les référents experts et personnes ressources de la DGAL, MNHN, Anses, ou encore de l'université de Rennes.

Ces formations permettent également de rendre la qualité des observations (et par suite des données saisies) encore plus solides sur le plan scientifique afin de mieux répondre à l'objectif du réseau d'être le principal fournisseur de données dans ce compartiment en matière de phytopharmacovigilance :

	temps de mise en œuvre (observation+identification) en jours par passage	nombre de passages	jours/parcelle/an
Coléoptères	0,6	3	1,8
Vers de terre	0,5	1	0,5
Oiseaux	0,4	2	0,8
Flore	0,5	1	0,5
TOTAL observations biodiversité	2,0	7	3,6

ENI _ Biodiversité 2017	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE <u>PREVISIONNELLE</u> Par région	PARTICIPATION <u>PREVISIONNELLE</u> de l'ONEMA par région	nb de parcelles
Grand Est	138 415	103 811	63
Nouvelle Aquitaine	177 961	133 470	81
Auvergne - Rhône Alpes	92 276	69 207	42
Bourgogne-Franche-Comté	79 093	59 320	36
Occitanie	118 641	88 981	54
Hauts de France	98 869	74 151	45
Normandie	72 503	54 377	33
Bretagne	52 729	39 547	24
Centre - Val de Loire	83 488	62 616	38
Corse	26 364	19 773	12
Ile-de-France	46 138	34 603	21
Pays de la Loire	72 503	54 377	33
PACA	39 548	29 661	18
total	1 098 529	823 897	500

Le Conseil d'administration de l'ONEMA du 29 novembre 2016 a voté le montant de l'enveloppe dédiée au réseau de surveillance biologique du territoire au titre de l'axe 1_action 5 et de l'axe 3_action 12 la période 1er janvier 2017 – 31 décembre 2017.

Ceux-ci s'établissent à :

**9 000 000 € pour l'axe 1 action 5 (Epidémio-surveillance et conventions) ;
soit 11 927 050 € de montants éligibles**

**1 000 000 € pour l'axe 3 action 12 (ENI_résistances et ENI_biodiversité) ;
soit 1 333 333 € de montants éligibles**

Les modalités de présentation et de justification des dépenses seront précisées dans les conventions ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017)-CRA.

Il est demandé aux DRAAF SRAL de transmettre à la DGAL, pour le 31 octobre de chaque année (bsv.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr), une copie du tableau financier, prévu à l'annexe 2 de la note de service DGAL/SDQPV/N2012-8090 du 24 avril 2012, relative au contrôle du réseau de SBT¹².

C - Précisions importantes pour le conventionnement

Les coûts éligibles présentés par les partenaires sur les postes d'animation filière, d'animation inter-filières, et d'administration de bases de données, sont plafonnés à hauteur de 80 000 € par équivalent temps plein et par an.

Les conventions financières sont calées sur les années civiles, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Vous veillerez à communiquer cette information auprès des partenaires du réseau régional.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

¹² Ce tableau récapitulatif, dressé par chaque chambre régionale d'agriculture et transmis à la fois à l'ONEMA (AFB à compter du 1^{er} janvier 2017) et aux DRAAF, doit clairement faire apparaître dans chaque ligne « coût total », « coût éligible », « subvention attribuée ».

ANNEXE 1

Fiche de fonction ANIMATEUR FILIERE

Réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal

RESPONSABILITES	<p>Les réseaux d'épidémiosurveillance dans le domaine végétal ont vocation à recueillir des données sur les organismes nuisibles aux végétaux et ainsi contribuer à la veille sur la situation phytosanitaire. Ces réseaux doivent permettre d'obtenir une connaissance fine de la situation phytosanitaire nationale et régionale destinée à l'élaboration des bilans phytosanitaires périodiques (bulletins de santé du végétal). L'ensemble des opérateurs directement ou indirectement concernés par ces enjeux ont vocation à participer aux réseaux d'observations, <i>a fortiori</i> lorsqu'ils recueillent déjà des données de surveillance. Au sein de ces réseaux, les « animateurs filières » apportent leur connaissance dans le suivi d'une filière végétale sur un territoire défini. Dans ce cadre, l'animateur filière est l'interlocuteur privilégié du Comité régional d'épidémiosurveillance et des services de l'Etat.</p>
ACTIVITES	<p>L'animateur filière consacre tout ou partie de son temps de travail à l'exercice des missions particulières confiées par le Comité régional d'épidémiosurveillance dans un domaine d'activité (filière végétale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation d'un réseau d'observateurs ; - proposition d'un maillage de parcelles ou de critères permettant de disposer d'un ensemble représentatif des situations climatiques, agronomiques et phytosanitaires d'une région ; - élaboration de la programmation des observations biologiques (espèces à suivre et calendrier) ; - supervision de la réalisation des observations et de l'application des protocoles d'observation biologique et du respect des principes de la charte d'observation biologique ; - contrôle de la qualité et de la fiabilité des données récoltées ; - validation des demandes de prélèvement et d'analyses d'échantillons ; - chef de file de la rédaction du « bulletin de santé du végétal » dans son domaine de compétence ; - évaluation du risque à partir du traitement collégial des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques ; - responsabilité de la qualité du processus d'élaboration du bulletin et de la qualité des messages diffusés ; - suivi des conventions et des partenariats ; - vérification de la reprise, dans le bulletin de santé du végétal, des notes nationales et des messages réglementaires émanant de l'administration centrale du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ; - Compilation ou rédaction des informations permettant de faire un bilan annuel de situation régionale dans son domaine de compétence ; - Mise en place, sur demande de la DRAAF aux Comités régionaux, de plans de surveillance spécifiques.
<p style="text-align: center;">Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rigueur et méthode ; - Compétences en matière de diagnostic ; - Autonomie dans le travail ; - Aptitude au travail en équipe ; - Capacité à rendre compte ; - Aptitude au dialogue et à la négociation ; - Maîtrise de la conduite de réunion ; - Pédagogie ; - Capacité de synthèse et aptitude rédactionnelle. 	<p style="text-align: center;">Connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des problèmes sanitaires dans la filière qu'il anime ; - Connaissances de la biologie et de l'épidémiologie des bio-agresseurs de la filière concernée ; - Maîtrise des modalités de surveillance biologique du territoire ; - Maîtrise des réglementations spécifiques ; - Maîtrise des techniques d'analyse de risque ; - Connaissance du fonctionnement de la filière concernée ; - Maîtrise des outils de communication et des bases de données d'épidémiosurveillance. - Niveau de formation minimum : Bac + 2 ou équivalent.
<p>Conditions particulières d'exercice</p> <p>La fonction d'animateur filière doit être indépendante de celle relative à la préconisation. L'application de cette règle d'indépendance entre l'animation et la préconisation, en terme de lien hiérarchique ou fonctionnel ou d'intérêt, garantit la neutralité du contenu du bulletin de santé du végétal qui ne pourra aller au-delà de la mention d'un « seuil de nuisibilité », ni évoquer de seuil d'intervention, ni mentionner une préconisation.</p> <p>Une lettre de mission signée du Président du Comité régional d'épidémiosurveillance précise pour chaque animateur filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de mise en œuvre de ses missions ; - le temps de travail consacré aux missions particulières confiées par le Comité régional d'épidémiosurveillance ; - les moyens dont il dispose pour la mise en œuvre de ses missions ; - les modalités de transmission du bilan des activités exercées ; - le secteur d'activité et la zone géographique d'intervention, le cas échéant. 	

Annexe 2

Liste des Administrateurs régionaux (EPIPHYT)

Réseau	Nom	Prénom	Mail	Rôle(s)		SIRET	Nom STRUCTURE
Alsace	HAUSSER	Benoît	b.hausser@bas-rhin.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Aquitaine	BIASON	Olivier	o.biason@meteo-agriculture.org	Epiphyt	Administrateur régional	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	BRANDIER	Nicolas	webmaster@meteo-agriculture.org	Epiphyt	Administrateur régional	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	PIERRE	Kensly	k.pierre@fredon-aquitaine.org	Epiphyt	Administrateur régional	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	SEGHAIR	Kevin	k.seghair@meteo-agriculture.org	Epiphyt	Administrateur régional	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	SEGUINOT	Laetitia	l.seguinot@aquitaine.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13002174400011	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE AQUITA *
Auvergne	ROUDILLON	François	froudillon@allier.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18030653200011	CHAMBRE DEPARTEMENTALE DE L AGRICULTUR *
Bourgogne	ARDIET	Thomas	tardiet@sl.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13002171000012	SITE BRETENIERE
Bourgogne	LATROY	Serge	Serge.LATROY@bourgogne.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13002171000012	SITE BRETENIERE
Bretagne	FOUILLARON	Alliette	aliette.fouillaron@feredec-bretagne.com	Epiphyt	Administrateur régional	48386470800027	SCI FEREDEC FEVILDEC THORIGNE *
Bretagne	LE ROUX	Louis	louis.leroux@bretagne.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18350001600021	CRA DE BRETAGNE
Centre	BORDIN	Thierry	thierry.bordin@centre.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	184500031	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET
Centre	CHARIOT	Monique	monique.chariot@fredon-centre.com	Epiphyt	Administrateur régional	45230448800029	FED REG DEF C ORGANI NUISIBLES *
Champagne-Ardenne	BENREDJEM	Karim	k.benredjem@champagrica.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18510250600010	CRA DE CHAMPAGNE-ARDENNE
Corse	LECAT	Michaël	michael.lecat@fredon-corse.com	Epiphyt	Administrateur régional	44991234400016	FREDON MAIRIE DE CAURO *
Corse	POUJADE	Olivier	olivier.poujade@fredon-corse.com	Epiphyt	Administrateur régional	44991234400016	FREDON MAIRIE DE CAURO *
Franche-Comté	ANTOINE	Jean michel	jean-michel.antoine@grap-franche-comte.asso.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13002171000012	SITE BRETENIERE
Guadeloupe	AURELA	Lucie	aurela.fredon971@orange.fr	Epiphyt	Administrateur régional	49168829700010	FEDER REG DEFEN CONTRE ORGANISM NUISIB *
Guyane	BERTON	Antoine	antoine.berton@guyane.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18973301700058	SERVICE ENTREPRISES ET PRODUCTIONS VEGET
Île-de-France	DU PATY	François	f.du-paty@cra-idf.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur	18750013700042	CHAMBRE REG AGRICULTURE SEINE MARNE

					régional		*
Languedoc-Roussillon	CHEVRIER	Christel	christel.chevrier@languedocroussillon.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18340002700037	CHABRE REG AGRIC LANGUEDOC-ROUSSILLON *
Languedoc-Roussillon	TIXIER-MALICORNE	Philippe	fredeclr@wanadoo.fr	Epiphyt	Administrateur régional	39509536700037	FEDE REGIO DEFEN CONTR ORGAN NUISI *
Limousin	PÉNICHOU	Philippe	philippe.penichou@safran87.fr	Epiphyt	Administrateur régional	40836506200038	FREDON LIMOUSIN *
Lorraine	RAVENEAU	Aurore	aurore.raveneau@lorraine.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18542201100014	CRA DE LORRAINE
Martinique	GIRAUD	Audrey	sbt2@martinique.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18972003000023	CHAMBRE DEP AGRICULTURE DE LA MARTINIQ *
Mayotte	BOUVARD	Bryce	bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Midi-Pyrénées	CICHOSZ	Barbara	barbara.cichosz@mp.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18310003100016	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE *
Nord-Pas-de-Calais	LACONTE	Bertrand	bertrand.laconte@agriculture-npdc.fr	Epiphyt	Administrateur régional	13001354300017	CHAMBRE AGRIC REG NORD PAS CALAIS *
Normandie	BLANC	Marie-Laure	ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr	Epiphyt	Administrateur régional	42086946300018	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	BLANC	Marie-Laure	ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr	Epiphyt	Administrateur régional	42086946300026	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	GRAVELLE	Nicolas	nicolas.gravelle@normandie.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18140005200021	CRA BASSE-NORMANDIE ET HAUTE-NORMANDIE
Pays de la Loire	BRETAUDEAU	Pascal	pascal.bretauudeau@pl.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18440135400057	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE PAYS LOI *
Pays de la Loire	JOUCHET	Gilles	gilles.jouchet@pl.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18440135400057	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE PAYS LOI *
Pays de la Loire	TAVENEAU	Amélie	amelie.taveneau@pl.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18440135400057	CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE PAYS LOI *
Picardie	BERNARD	Michel	michel.bernard@ma02.org	Epiphyt	Administrateur régional	18020251700017	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L' AISNE *
Picardie	DUVAL	Vincent	vduval.fredonpic@wanadoo.fr	Epiphyt	Administrateur régional	34936095800020	FREDON DE PICARDIE *
Poitou-Charentes	ROULON	Virginie	virginie.roulon@fredonpc.fr	Epiphyt	Administrateur régional	31913954900038	FEDER REG DEFEN CONTRE ORGANISM NUISIB *
Provence-Alpes-Côte d'Azur	SIVADON	Ivan	sivadon-i@agrometeo.fr	Epiphyt	Administrateur régional	78321667400029	CTRE INFOMAT REG AGRO METEOROLOGIQUE *
Réunion	FONTAINE	Romuald	Romuald_Fontaine/Fdgdec@FDGDEC974.FR	Epiphyt	Administrateur régional	33055941000056	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEME *
Rhône-Alpes	DUPERRAY	Aurélie	ad@rhone-alpes.chambagri.fr	Epiphyt	Administrateur régional	18691000600011	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE *

Liste des animateurs filières

Réseau	Filière	Nom Outil Partenaire	Nom animateur Filière	Prénom animateur Filière	Mail animateur Filière	SIRET	Nom Structure
Alsace	Cultures légumières - carotte	Vgobs	AMIRAUX	Claire	c.amiraux@planete-legumes.fr	49053706500016	PLANETE LEGUMES *
Alsace	Cultures légumières - Céleri	Vgobs	AMIRAUX	Claire	c.amiraux@planete-legumes.fr	49053706500016	PLANETE LEGUMES *
Alsace	Cultures légumières - Chou	Vgobs	ANDNA	Geoffrey	g.andna@planete-legumes.fr	49053706500016	PLANETE LEGUMES *
Alsace	Viticulture	Vgobs	ATTARD	Jérôme	j.attard@haut-rhin.chambagri.fr	18680600600034	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU HAUT RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Colza	Vgobs	BAILLET	Aurore	baillet@cetiom.fr	77568849200195	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Alsace	Viticulture	Vgobs	BOURDERONT	Marie	marie.bourderont@fredon-alsace.fr	40309762900063	FED REG DEF CONT LES ORGANISMES NUISIB *
Alsace	Arboriculture fruitière	Vgobs	FREY	Stéphanie	stephanie.frey@fredon-alsace.fr	40309762900063	FED REG DEF CONT LES ORGANISMES NUISIB *
Alsace	Grandes cultures - Colza	Vgobs	GASSMANN	Benoît	b.gassmann@haut-rhin.chambagri.fr	18680600600034	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU HAUT RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Orge	Vgobs	GASSMANN	Benoît	b.gassmann@haut-rhin.chambagri.fr	18680600600034	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU HAUT RHIN *
Alsace	Cultures légumières - Asperge	Vgobs	GEIST	Pierre	p.geist@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Arboriculture fruitière	Vgobs	JACQUES	Philippe	p.jacques@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Cultures légumières Pommes de terre	Vgobs	JUNG	Denis	d.jung@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Blé	Vgobs	LASSERRE	Didier	d.lasserre@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900354	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Alsace	Grandes cultures - Maïs	Vgobs	LASSERRE	Didier	d.lasserre@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900354	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Alsace	Viticulture	Vgobs	LAUER	Marie-Noëlle	mn.lauer@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Betterave	Vgobs	WEISSENBERGER	Alain	a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Blé	Vgobs	WEISSENBERGER	Alain	a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Maïs	Vgobs	WEISSENBERGER	Alain	a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Alsace	Grandes cultures - Orge	Vgobs	WEISSENBERGER	Alain	a.weissenberger@bas-rhin.chambagri.fr	18670225400027	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU BAS RHIN *
Aquitaine	Céréales à Paille	Vigiculture	DESIRE	Sylvie	s.desire@pa.chambagri.fr	48448554500012	FED DEP GRP DEFENSE CONTRE ORGAN NUISI *
Aquitaine	Tabac	AgriObs	KANE	Kadidiatou	Kadi_KANE/ANITTA24/ANITTA@anitta.asso.fr		
Aquitaine	Viticulture	Epicure	LASSERRE	Martin	m.lasserre@gironde.chambagri.fr	18330005200036	SCES GX
Aquitaine	Horticulture-pépinières	A déterminer	LEMMET	Sylvie	sylvie.lemmet@astredhor.fr	32743464300059	GIE FLEURS ET PLANTES DU SUD OUEST *
Aquitaine	Tabac	AgriObs	LINON	Colette	c.linon@wanadoo.fr	30482902100043	SOCIETE COOP AGRIC PERIGORD TABAC *
Aquitaine	Prairies	Epiphyt	MAHIEU	Patrice	p.mahieu@pa.chambagri.fr	18640003200022	CHAMBRE AGRICULTURE PYR ATLANTIQUES *
Aquitaine	Fraise-Framboise	AgriObs	MALPEYRE	Camille	c.malpeyre@fredon-aquitaine.org	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	Maraîchage-Pomme de Terre	AgriObs	MALPEYRE	Camille	c.malpeyre@fredon-aquitaine.org	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *

Aquitaine	Arboriculture fruitière	AgriObs	MARCHESAN	Emmanuelle	e.marchesanfredonaqui@laposte.net	4038401500011	GPT DES PRESIDENTS DE FEDERATION *
Aquitaine	Prairies	Epiphyt	MAREAUX	Marie-Claude	mc.mareaux@pa.chambagri.fr	18640003200022	CHAMBRE AGRICULTURE PYR ATLANTIQUES *
Aquitaine	Mais	Vigiculture	MOUQUOT	Philippe	p.mouquot@gironde.chambagri.fr	18330005200036	SCES GX
Aquitaine	Noisette	Epiphyt	RAMADE	Leyla	lramad@unicoque.com	32006132800029	ASS NATION PRODUCT NOISETTES *
Aquitaine	Zones Non Agricoles	Epiphyt	RAPAPORT	Christel	c.rapaport@fredon-aquitaine.org	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	Horticulture-pépinières	A déterminer	SAPIN	CATHERINE	catherine.sapin@astredhor.asso.fr	32743464300059	GIE FLEURS ET PLANTES DU SUD OUEST *
Aquitaine	Légumes de plein champ	AgriObs	TAILLEUR	Aurore	a.tailleur@fredon-aquitaine.org	39095946800021	F.R.E.D.O.N. AQUITAINE *
Aquitaine	Oléagineux	Vigiculture	VOGRINCIC	Christophe	vogrincic@cetiom.fr	77568849200229	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Auvergne	ZNA	Epiphyt	ARCHIMBAUD	Marie	marie.archimbaud@fredon-auvergne.fr	38370598500018	FED REG DEF CONTRE ORG NUISIBLE D AUVE *
Auvergne	Blé	Vigiculture	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL * 77568577900164			77568577900271	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Auvergne	betterave	Vigiculture	CHATARD	Dominique	dchatard@cristal-union.fr	42134336900177	CRISTAL UNION
Auvergne	Oléagineux	Vigiculture	CHOLLET	Didier	chollet@cetiom.fr	77568849200286	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Auvergne	Lentille	Epiphyt	DAUDET	Bernard	bdaudet@haute-loire.chambagri.fr	18430003600011	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE LOIR *
Auvergne	Orge	Vigiculture	FOURNIER	Luc	lfournier@allier.chambagri.fr	18030653200011	CHAMBRE DEPARTEMENTALE DE L AGRICULTUR *
Auvergne	Horticulture	Epiphyt	GRANJON	Sylvain	granjon.fredonauv@free.fr	383705985	FED REG DEF CONTRE ORG NUISIBLE D AUVE
Auvergne	Petits fruits	Vgobs	GRANJON	Sylvain	granjon.fredonauv@free.fr	383705985	FED REG DEF CONTRE ORG NUISIBLE D AUVE
Auvergne	triticale	Vigiculture	GSELL	Emmanuel	egsell@haute-loire.chambagri.fr	18430003600011	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE LOIR *
Auvergne	ail	Epiphyt	LAFFONT	Sandrine	sandrine.laffont@fredon-auvergne.fr	383707809	FED DPT GR DEF. CONTR ORGAN. NUISIBLES
Auvergne	Prairie	Campanet	LAFFONT	Sandrine	sandrine.laffont@fredon-auvergne.fr	383707809	FED DPT GR DEF. CONTR ORGAN. NUISIBLES
Auvergne	Pomme de terre	Vigiculture	LERE	Françoise	f.lere@puy-de-dome.chambagri.fr	18630690800044	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY DE DOME *
Auvergne	Prairie	Campanet	MARTINS	Corinne	martins.fredecauv@free.fr		
Auvergne	maïs	Vigiculture	MOIGNY	FREDERIC		18630690800044	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY DE DOME *
Auvergne	Vigne	Epiphyt	RABASTE	Sophie	srabaste@allier.chambagri.fr	41513325500034	SYNDICAT DES VITICULTEURS *
Auvergne	ZNA	Epiphyt	ROMANE	Gilles	romane.fredonauv@free.fr	383705985	FED REG DEF CONTRE ORG NUISIBLE D AUVE
Auvergne	Vigne	Epiphyt	SARROT	Veronique	vsarrot@allier.chambagri.fr	18030653200011	CHAMBRE DEPARTEMENTALE DE L AGRICULTUR *
Bourgogne	Filière Oléagineux	Vigiculture	ALLARD	Louis Marie	allard@cetiom.fr	77568849200203	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Bourgogne	Filière cassis	Epiphyt	ECALLE	Fabrice	fabrice.ecalle@cote-dor.chambagri.fr	18210004000019	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE *
Bourgogne	Filière légumes plein champ	Epiphyt	GALIMARD	Anne-Laure	anne-laure.galimard@cote-dor.chambagri.fr	18210004000019	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE *
Bourgogne	filière Moutarde	Epiphyt	GERVAIS	Jérôme	Jerome.Gervais@cote-dor.chambagri.fr	18210004000019	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE *

Bourgogne	Filière horticulture	A déterminer	JOUSSEMET	Marie-Anne	arexhor@astredhor.fr	35312686500032	ASS REGIONALE EXPERIMENTATION HORTICOL *
Bourgogne	Filière Mais	Vigiculture	MOLINES	Jean	J.MOLINES@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900263	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Bourgogne	Filière Blé	Vigiculture	PELCE	Luc	L.PELCE@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900263	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Bourgogne	filière Vigne	A déterminer	PETITOT	Pierre	pierre.petitot@cote-dor.chambagri.fr	18210004000019	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE *
Bretagne	POMME DE TERRE	Vgobs	CORRE	Chritophe	c.corre@plantsdebretagne.com		
Bretagne	GRANDES CULTURES	Vgobs	GERARD	ANTHONY		40302898800026	FED REGION GROUP DEFENSE ENNEMIS CULTU *
Bretagne	ORNEMENTS ZNA	A déterminer	KERVELLA	Julien	julien.kervella@feredec-bretagne.com		
Bretagne	ARBORICULTURE FRUITS TRANSFORMES	Vgobs	LARSON LAMBERTZ	Dorothé	d.larson.fredcbn@wanadoo.fr	42086946300026	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Bretagne	LEGUMES FRAIS	A déterminer	MEZENCEV	Nicolas	nicolas.mezencev@finistere.chambagri.fr		
Bretagne	LEGUMES FRAIS	A déterminer	PEDEN	Jean-Luc	jluc.peden@finistere.chambagri.fr		
Bretagne	LEGUMES INDUSTRIES	Vgobs	SANDRONE	Mathieu	mathieu.sandrone@unilet.fr		
Bretagne	GRANDES CULTURES	Vgobs	SAULAIS	Nathalie	nathalie.saulais@feredec-bretagne.com		
Centre	Vigne - Centre	Epicure	BADIER	Michel	michel.badier@loir-et-cher.chambagri.fr	18410003000016	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR ET CHER *
Centre	Ombellifères - Centre	Vgobs	BONNOT	Luc	luc.bonnot@loiret.chambagri.fr	18450003100028	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET *
Centre	Pomme de terre - Centre	Vigiculture	CADOUX	Frédéric	frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr	18410003000016	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR ET CHER *
Centre	Colza tournesol - Centre	Vigiculture	CHARBONNAUD	Julien	charbonnaud@cetiom.fr		
Centre	Arboriculture - Centre	Vgobs	DUFRESNE	Marie-Pierre	mp.dufresne@fdgdon37.fr	39396764100027	FDGDON 37 *
Centre	Oignon pomme de terre primeur	Vgobs	DUPUY	AUDREY		45230448800029	FED REG DEF C ORGANI NUISIBLES *
Centre	Poireau asperge courge - Centre	Vgobs	FLEURANCE	Christophe	christophe.fleurance@loir-et-cher.chambagri.fr	18410003000016	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR ET CHER *
Centre	Maïs - Centre	Vigiculture	FLODROPS	Yann	y.flodrops@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900271	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Centre	Fraise framboise - Centre	Vgobs	GUICHARDON	Jean-Marie	jean-marie.guichardon@loir-et-cher.chambagri.fr	18410003000016	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR ET CHER *
Centre	Betterave - Centre	Vigiculture	HOUDMON	Pierre	itb45@itbfr.org	78485544700016	INST TECH DE LA BETTERAVE I.T.B. *
Centre	Maraîchage traditionnel - Centre	Vgobs	Kruczkowski	Cyril	contact@fdgdon37.fr	39396764100027	FDGDON 37 *
Centre	Légumes de conserve - Centre	Vgobs	LAFON	Charlotte	charlotte.lafon@loiret.chambagri.fr	18450003100028	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET *
Centre	Betterave rouge	Vgobs	MOUTON	Sandrine	sandrine.mouton@loiret.chambagri.fr	18450003100028	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET *
Centre	Pois - Centre	A déterminer	PENANT	Agathe	a.penant@terresinovia.fr	77568849200120	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Centre	Blé dur - Centre	Vigiculture	TREGUIER	Agnes	a.treguier@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900271	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Centre	Blé tendre - Centre	Vigiculture	TREGUIER	Agnes	a.treguier@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900271	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Centre	Orge - Centre	Vigiculture	TREGUIER	Agnes	a.treguier@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900271	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *

Champagne-Ardenne	Protéagineux	Vigiculture	BOIZET	Fabienne	f.boizet@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900164	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Champagne-Ardenne	Céréales à paille et Maïs	Vigiculture	DECARRIER	Alexis	a.decARRIER@arvalisinstitutduvegetal.fr		
Champagne-Ardenne	Zones non agricoles	A déterminer	FONTANA	Sophie	s.fontana@fredonca.com	44040917500013	FEDER REG DEFENSE CONTRE ORGANISMES NU *
Champagne-Ardenne	Chou à choucroute	Epiphyt	GILLET	Cédric	c.gillet@fredonca.com	44040917500013	FEDER REG DEFENSE CONTRE ORGANISMES NU *
Champagne-Ardenne	Cultures spécialisées	Vigiculture	GILLET	Cédric	c.gillet@fredonca.com	44040917500013	FEDER REG DEFENSE CONTRE ORGANISMES NU *
Champagne-Ardenne	Vigne	Latitude	PIENNE	Pascale	pascale.pienne@civc.fr	43170960900017	COMITE D'ENTREPRISE CIVC *
Champagne-Ardenne	Oléagineux	Vigiculture	RUCK	Laurent	ruck@cetiom.fr	77568849200187	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Corse	MARAICHAGE	Phytorezo	CABAU	Océane	oceane.cabau2b@gmail.com	44991234400016	FREDON MAIRIE DE CAURO *
Corse	OLEICULTURE	Afidol	CECCALDI	Frédérique	Frederique.Ceccaldi@haute-corse.chambagri.fr	18202007300025	CHAMBRE DEP AGRICULTURE LA HAUTE CORSE *
Corse	AGRUMES	Phytorezo	DELAUNAY	Marc	marcdelaunay61@gmail.com	18202007300025	CHAMBRE DEP AGRICULTURE LA HAUTE CORSE *
Corse	ZONE NON AGRICOLE	Phytorezo	GIGLEUX	Catherine	catherine.gigleux@fredon-corse.com	44991234400016	FREDON MAIRIE DE CAURO *
Corse	GRANDE CULTURE	A déterminer	MAINER DIESTE	Yvan	grp.corse@gmail.com	75048503900010	GPT REG PRODUCTEURS FOURRAGES CORSE *
Corse	ARBORICULTURE	Phytorezo	MILLELIRI	Isabelle	imilleliri@hotmail.com	18202007300025	CHAMBRE DEP AGRICULTURE LA HAUTE CORSE *
Corse	ZONE NON AGRICOLE	Phytorezo	RIMBAULT	Lucile	lucile.rimbault@fredon-corse.com	44991234400016	FREDON MAIRIE DE CAURO *
Corse	AGRUMES	Phytorezo	RISTORI	Marie-Vincente	marie-vincente.ristori@haute-corse.chambagri.fr	18202007300025	CHAMBRE DEP AGRICULTURE LA HAUTE CORSE *
Corse	VITICULTURE	Epicure	SALVA	Gilles	g.salva@crvi.fr	41813493800020	CRVI DE CORSE *
Corse	ARBORICULTURE	Phytorezo	SUBERBIELLE	Frédéric	frederic.suberbielle@haute-corse.chambagri.fr	18202007300025	CHAMBRE DEP AGRICULTURE LA HAUTE CORSE *
Franche-Comté	céréales	Vgobs	COURBET	Emeric	emeric.courbet@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Franche-Comté	oléagineux	Vgobs	COURBET	Emeric	emeric.courbet@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Franche-Comté	prairies	Vgobs	COURBET	Emeric	emeric.courbet@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Franche-Comté	vigne	Vgobs	COURBET	Emeric	emeric.courbet@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Franche-Comté	ZNA	Vgobs	COURBET	Emeric	emeric.courbet@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Franche-Comté	Légumes	Vgobs	NEY	Antoine	antoine.ney@franche-comte.chambagri.fr	18250001700021	CHAMBRE REG AGRICULTURE FRANCHE COMTE *
Guadeloupe	SBT_CultureVivrière	Vgobs	ALEXANDRINE	Yann	alexandrine_yann@yahoo.fr	18971003100080	CHAMBRE DEP AGRICULTURE DE LA GUADELOU *
Guadeloupe	SBT_Canne-à-Sucre	Vgobs	BOC	Christophe	Christophe.BOC@ctcs-gp.fr	31429331700017	CENT TECH CANNE ET SUCRE GPE *
Guadeloupe	SBT_CultureMaraichère	Vgobs	BORDEY	Yanick	yb.sicacfel@orange.fr	50906850800019	SICA CARIBEENNE DE FRUITS ET LEGUMES *
Guadeloupe	SBT_Banane	Vgobs	CARRIERE	José	jose.carriere@yahoo.fr	49398185600013	EURL SERVIPROBAN *
Guadeloupe	SBT_ArbicultureFruitière	Vgobs	MAILLOUX	Julie	mailloux.assofwi@yahoo.fr	45028132400027	ASSOFWI ASS PRODUCT FRUIT CHRISTOP GUA *
Guadeloupe	SBT_Horticulture	Vgobs	VILLAGEOIS	Franck	villageois.f@guadeloupe.chambagri.fr	18971003100080	CHAMBRE DEP AGRICULTURE DE LA GUADELOU *

Guyane	Cultures fruitières	Vgobs	BERTON	Antoine	antoine.berton@guyane.chambagri.fr	18973301700058	SERVICE ENTREPRISES ET PRODUCTIONS VEGET
Guyane	Cultures tropicales fruitières	Vgobs	BERTON	Antoine	antoine.berton@guyane.chambagri.fr	18973301700058	SERVICE ENTREPRISES ET PRODUCTIONS VEGET
Guyane	Maraîchage	Vgobs	BERTON	Antoine	antoine.berton@guyane.chambagri.fr	18973301700058	SERVICE ENTREPRISES ET PRODUCTIONS VEGET
Île-de-France	Arboriculture	Vgobs	BOURHIS-LÉZIER	Céline	cbl@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	Pomme de terre - légumes industriels	Vgobs	BOURHIS-LÉZIER	Céline	cbl@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	ZNA	A déterminer	BOURHIS-LÉZIER	Céline	cbl@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	Horticulture	A déterminer	CADIOU	Isabelle	i.cadiou@ile-de-France.chambagri.fr	18780005700015	CHAMB INTERDEP AGRICULTURE ILE-DE-FRAN *
Île-de-France	Betterave	Vigiculture	DE BALATHIER	Henri	itb77@itbfr.org	78485544700016	INST TECH DE LA BETTERAVE I.T.B. *
Île-de-France	Arboriculture	Vgobs	GUILLEM	Céline	cg@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	Pomme de terre - légumes industriels	Vgobs	GUILLEM	Céline	cg@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	ZNA	A déterminer	MAGEN	Céline	cm@fredonidf.com	44361417700014	FED REG DEFENSE CONTRE NUISIBLES IDF *
Île-de-France	Maraîchage	Vgobs	MERCIER	Serge	Serge.Mercier@seine-et-marne.chambagri.fr	18770003400015	CHAMBRE D AGRICULTURE *
Île-de-France	Oléo-protéagineux - lin	Vigiculture	MILLET	Samuel	S.MILLET@ile-de-france.chambagri.fr	18780005700015	CHAMB INTERDEP AGRICULTURE ILE-DE-FRAN *
Île-de-France	Betterave	Vigiculture	MORIO	Yves	y.morio@ile-de-france.chambagri.fr	18780005700015	CHAMB INTERDEP AGRICULTURE ILE-DE-FRAN *
Île-de-France	Céréales à paille - Maïs	Vigiculture	PHILIPPEAU	Mathurin	mathurin.philippeau@seine-et-marne.chambagri.fr	18770003400015	CHAMBRE D AGRICULTURE *
Île-de-France	Céréales à paille - Maïs	Vigiculture	PROFFIT	Laurent	laurent,proffit@seine-et-marne.chambagri.fr	18770003400015	CHAMBRE D AGRICULTURE *
Île-de-France	Pépinières	A déterminer	VANDERNOOT	Isabelle	Isabelle.VANDERNOOT@astredhor.fr	18780005700015	CHAMB INTERDEP AGRICULTURE ILE-DE-FRAN *
Île-de-France	Maraîchage	Vgobs	WILLENBUCHER	Marc	Marc.Willenbucher@seine-et-marne.chambagri.fr	18770003400015	CHAMBRE D AGRICULTURE *
Languedoc-Roussillon	Arboriculture	Abespiar	CHEVRIER	Christel	christel.chevrier@languedocroussillon.chambagri.fr	18340002700037	CHABRE REG AGRIC LANGUEDOC-ROUSSILLON *
Languedoc-Roussillon	Maraîchage	Latitude	CHEVRIER	Christel	christel.chevrier@languedocroussillon.chambagri.fr	18340002700037	CHABRE REG AGRIC LANGUEDOC-ROUSSILLON *
Languedoc-Roussillon	Viticulture	Latitude	CHEVRIER	Christel	christel.chevrier@languedocroussillon.chambagri.fr	18340002700037	CHABRE REG AGRIC LANGUEDOC-ROUSSILLON *
Languedoc-Roussillon	Olivier	Afidol	DURIEZ	Jean-Michel	jean-michel.duriez@afidol.org	43402717300021	A.F.I.D.O.L.
Languedoc-Roussillon	Grandes Cultures	Vigiculture	GASPARD	Myriam	myriam.gaspard@languedocroussillon.chambagri.fr		
Limousin	Zone non agricole	Vgobs	ANRIGO	Sophie	sophie.anrigo@fredon-limousin.fr	40836506200038	FREDON LIMOUSIN *
Limousin	Prairies : maladies et parasitisme vertébrés et invertébrés	Vgobs	CHAMPAGNOL	Stéphane	stephane.champagnol@gmail.com	40836506200038	FREDON LIMOUSIN *
Limousin	Maraichage	AgriObs	DUFFAUT	Jean Claude	jc.duffaut@correze.chambagri.fr	18190202400031	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CORREZE *
Limousin	Petits fruits	AgriObs	DUFFAUT	Jean Claude	jc.duffaut@correze.chambagri.fr	18190202400031	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CORREZE *
Limousin	Maïs	Vgobs	LACORRE	Valérie	valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr	18870202100034	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE VIEN *
Limousin	Oléo-protéagineux	Vgobs	LACORRE	Valérie	valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr	18870202100034	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE VIEN *

Limousin	Arboriculture	Vgobs	LAVAL	Sandra	sandra.laval@gmail.com	40836506200038	FREDON LIMOUSIN *
Limousin	Pomme de terre	Vgobs	LEBEAU	Noellie	noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr	18230202600014	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CREUSE *
Limousin	Céréales à paille	Vgobs	PÉNICHOU	Philippe	philippe.penichou@safran87.fr	40836506200038	FREDON LIMOUSIN *
Limousin	Arboriculture	Vgobs	RAPP	Raphael	raphael.rapp@limousin.chambagri.fr	18870201300031	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE *
Limousin	Viticulture	Epicure	VACHON	Celine	celine.vachon@limousin.chambagri.r	18870201300031	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE *
Lorraine	Oléagineux	Vigiculture	BAILLET	Aurore	baillet@cetiom.fr	77568849200195	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Lorraine	Maraîchage	Vgobs	BEYER	Henri	h.beyer@planete-legumes.fr	49053706500016	PLANETE LEGUMES *
Lorraine	Protéagineux	Vigiculture	BOIZET	Fabienne	f.boizet@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900164	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Lorraine	arboriculture	Vgobs	COUTAL	Thomas	thomas.coutal@fredon-lorraine.info	44027225000026	FREDON LORRAINE *
Lorraine	vigne	Vgobs	COUTAL	Thomas	thomas.coutal@fredon-lorraine.info	44027225000026	FREDON LORRAINE *
Lorraine	Horticulture - Pépinière	A déterminer	JOUSSEMET	Marie-Anne	arexhor@astredhor.fr	35312686500032	ASS REGIONALE EXPERIMENTATION HORTICOL *
Lorraine	Maïs	Vigiculture	LEBIHAN	Aline	aline.lebihan@fredon-lorraine.info	44027225000026	FREDON LORRAINE *
Lorraine	céréales à paille	Vigiculture	PIERSON	Pascaline	P.PIERSON@arvalisinstitutduvegetal.fr	42468373800035	ARVALIS *
Lorraine	Zone non agricole	Vgobs	SOMMER	Charlie	charlie.sommer@fredon-lorraine.info	44027225000026	FREDON LORRAINE *
Martinique	Diversification	Vgobs	BOURIEL	Emilie	emilie.bouriel@lorraine.chambagri.fr		
Mayotte	Arboriculture	Epiphyt	BOUVARD	Bryce	bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Mayotte	Filière maraichère	Epiphyt	BOUVARD	Bryce	bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Mayotte	Vivrier Mayotte	Epiphyt	BOUVARD	Bryce	bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Mayotte	Arboriculture	Epiphyt	CHANFI	Attoumani	attoumani.chanfi@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Mayotte	Filière maraichère	Epiphyt	CHESNEAU	Thomas	thomas.chesneau@educagri.fr	20000528800010	LYCEE AGRICOLE DE MAYOTTE *
Mayotte	Filière maraichère	Epiphyt	HABASSE	Kadafi	kadafi.habasse@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Mayotte	Arboriculture	Epiphyt	YAHAYA	Naoilou	naoilou.yahaya@mayotte.chambagri.fr	13000216500012	CHAMBRE AGRICULTURE PECHE AQUACULTURE *
Midi-Pyrénées	RAISIN DE TABLE	A déterminer	ADGIE	Gilles	gillestech@wanadoo.fr	43289052300017	SYNDICAT DEFENSE AOC CHASSELAS MOISSAC *
Midi-Pyrénées	MELON	Abespiar	BOCHU	Sylvie	sylvie.bochu@agri82.fr	188200026	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES CEREALES	Vigiculture	BOUAS	Aude	a.bouas@arvalisinstitutduvegetal.fr	42468373800035	ARVALIS *
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES PROTEAGINEUX	Vigiculture	CHAMBERT	Charlotte	chambert@cetiom.fr	77568849200203	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Midi-Pyrénées	VITICULTURE	Epicure	CICHOSZ	Barbara	barbara.cichosz@mp.chambagri.fr	18310003100016	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE *
Midi-Pyrénées	PRAIRIES	Epiphyt	DELMAS	Benoît	benoit.delmas@aveyron.chambagri.fr	18120002300016	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE *
Midi-Pyrénées	ARBORICULTURE FRUITS NOYAU	Abespiar	DORDOLO	Marie	Marie.dordolo@agri82.fr	18820002600014	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE *

Midi-Pyrénées	AIL	Epiphyt	FUSCIEN	Anne-Laure	al.fuscien@tarn.chambagri.fr	18810004400018	*CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN
Midi-Pyrénées	MARAÎCHAGE	Epiphyt	GINOUX	Valérie	valerie.ginoux@agriculture31.com	18310004900018	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE *
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES LIN	Vigiculture	LECOMTE	Vincent	lecomte@cetiom.fr	77568849200229	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES OLEAGINEUX	Vigiculture	MARTIN MONJARET	Claire	monjaret@cetiom.fr	77568849200203	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES MAÏS	Vigiculture	NICOLIER	Sylvie	s.nicolier@arvalisinstitutduvegetal.fr	42468373800035	ARVALIS *
Midi-Pyrénées	ARBORICULTURE FRUITS PEPINS	Abespiar	SAGNES	Jean-Louis	Jl.sagnes@agri82.fr	18820002600014	CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE *
Midi-Pyrénées	ZNA	Vgobs	SIMON	GUILLAUME		39761778800021	FEDER REGIO DEFENSE ENNEMIS DES CULTUR *
Midi-Pyrénées	GRANDES CULTURES SORGHO	Vigiculture	VERDIER	Jean-Luc	jl.verdier@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Nord-Pas-de-Calais	Grandes Cultures	Vigiculture	GAZET	CLAUDE	claude.gazet@nord.chambagri.fr	130013543	CHAMBRE AGRIC REG NORD PAS CALAIS
Nord-Pas-de-Calais	Pommes de Terre	Vigiculture	HACCART	CHRISTINE	christine.haccart@nord.chambagri.fr	130013543	CHAMBRE AGRIC REG NORD PAS CALAIS
Nord-Pas-de-Calais	Légumes	Vgobs	MILLEVILLE	Caroline	caroline.milleville@fredon-npdc.com		
Nord-Pas-de-Calais	Arboriculture	Vgobs	TOURNANT	Ludovic	ludovic.toumant@fredon-npdc.com		
Normandie	protéagineux	A déterminer	ALIAGA	Clémence	c.aliaga@arvalisinstitutduvegetal.fr	77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Normandie	légumes	Vgobs	BLANC	Marie-Laure	ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr	42086946300018	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	légumes	Vgobs	BLANC	Marie-Laure	ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr	42086946300026	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	Plantes à fibre	Vigiculture	GORRIAS	Florence	florence.gorrias@lin-itl.com	306523259	ITL
Normandie	Plantes à fibre	Vigiculture	GORRIAS	Florence	florence.gorrias@lin-itl.com	77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Normandie	cereale test	Vgobs	GRAVELLE	Nicolas	nicolas.gravelle@normandie.chambagri.fr	18140005200021	CRA BASSE-NORMANDIE ET HAUTE-NORMANDIE
Normandie	céréales	Vigiculture	JOUANNEAU	ELODIE		77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Normandie	Arboriculture	Vgobs	LARSON LAMBERTZ	Dorothé	d.larson.fredonbn@wanadoo.fr	42086946300026	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	Betterave	Vigiculture	METAIS	Alexandre	itb76@institut-betterave.asso.fr	78485544700016	INST TECH DE LA BETTERAVE I.T.B. *
Normandie	ZNA	Vgobs	MILLIARD	Jean-Marie	jean-marie.milliard@fredon-hn.com	40903145700024	FED REG GPTS DEF CONTRE ORGANISME NUIS *
Normandie	Oléagineux	Vigiculture	RAIMBAULT	JEAN			
Normandie	Horti/pépi	Vgobs	REAUTE	Béatrice	b.reaute.fredonbn@wanadoo.fr	42086946300018	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	Horti/pépi	Vgobs	REAUTE	Béatrice	b.reaute.fredonbn@wanadoo.fr	42086946300026	FEDER REGION DEFENS CONTR ORGANIS NUIS *
Normandie	Pomme de terre	Epiphyt	TETEREL	Mathieu	mathieu.teterel@fredon-hn.com	40903145700032	FED REG GPTS DEF CONTRE ORGANISME NUIS *
Pays de la Loire	Viticulture	Vgobs	BROCHARD-MEMAIN	Nadège	nadege.brochard@loire-atlantique.chambagri.fr	18440134700085	CHAMBRE AGRICULTURE DE LOIRE ATLANTIQU *
Pays de la Loire	Grandes Cultures	Vgobs	CHASTRUSSE	Adeline	adeline.chastrusse@loire-atlantique.chambagri.fr	18440134700085	CHAMBRE AGRICULTURE DE LOIRE ATLANTIQU *
Pays de la Loire	Ornement	A déterminer	JACQUEMIN	Noémie	noemie.jacquemin@fredonpdl.fr	41221688900029	FEDER REG GPT DEFENSE ORGANISMES NUIS *

Pays de la Loire	Maraîchage	Vgobs	KRZYZANOWSKI	Maëlle	maelle.krzyzanowski@maine-et-loire.chambagri.fr	18440135400123	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE
Pays de la Loire	Arboriculture	Vgobs	LAMARCHE	Stéphane	stephane.lamarche@fredonpdl.fr	41221688900029	FEDER REG GPT DEFENSE ORGANISMES NUIS *
Pays de la Loire	Zones Non Agricoles	Vgobs	LOREAU	Francine	fdgdon53@wanadoo.fr	39137095400029	FED DEPART GPT DEFENSE ORGANISME NUISI *
Picardie	Zones non agricoles	Vgobs	AUGRAIN	CÃ©cile	c.augrain@picardie.chambagri.fr	188002505	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE
Picardie	Céréales	Vigiculture	DUMOULIN	François	francois.dumoulin@agri60.fr	186002515	CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE OIS
Picardie	Légumes	Vgobs	DURLIN	Laetitia	laetitia.durlin@fredon-npdc.com	78371457900027	FED DEF CONTRE ORGANISMES NUISIBLES NP *
Picardie	Maïs	Vigiculture	DUVAL	Vincent	vduval.fredonpic@wanadoo.fr	34936095800020	FREDON DE PICARDIE *
Picardie	Protéagineux-pois	Vigiculture	DUVAL	Vincent	vduval.fredonpic@wanadoo.fr	34936095800020	FREDON DE PICARDIE *
Picardie	Lin	Vigiculture	GEORGES	HervÃ©	h.georges@somme.chambagri.fr	18800251300011	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE LA SOMME *
Picardie	Arboriculture fruitière	Vgobs	HANQUART	François	fhanquart.fredonpic@wanadoo.fr	34936095800020	FREDON DE PICARDIE *
Picardie	Betteraves	Vigiculture	LECLERE	Thierry	itb80@itbfr.org	78485544700016	INST TECH DE LA BETTERAVE I.T.B. *
Picardie	Luzerne	Vigiculture	LEROY	Thibaud	t.leroy@somme.chambagri.fr	18800251300011	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE LA SOMME *
Picardie	Pommes de terre	Vgobs	PINCHON	Valérie	vpinchon.fredonpic@wanadoo.fr	34936095800020	FREDON DE PICARDIE *
Picardie	Colza	Vigiculture	ROUXDUPARQUE	Martine	martine.rouxduparque@ma02.org	180202517	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AISNE
Picardie	Protéagineux - Féveroles	Vigiculture	TOURNIER	Alain	Alain.tournier@ma02.org	180202517	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AISNE
Picardie	Petits fruits	Vgobs	VALLEE	Christophe	c.vallee@picardie.chambagri.fr	188002505	CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE
Poitou-Charentes	VITICULTURE HAUT-POITOU ET CHARENTES	Vgobs	BORDEAU	Corinne	cbordeau.fredonpc@wanadoo.fr	31913954900038	FEDER REG DEFEN CONTRE ORGANISM NUISIB *
Poitou-Charentes	ARBORICULTURE	Vgobs	HANTZBERG	HÃ©lÃ©ne	helene.hantzberg@fredonpc.fr	31913954900038	FEDER REG DEFEN CONTRE ORGANISM NUISIB *
Poitou-Charentes	TABAC	AgriObs	KANE	Kadidiatou	Kadi_KANE/ANITTA24/ANITTA@anitta.asso.fr		
Poitou-Charentes	GRANDES CULTURES	Vigiculture	KOUBAITI	Khalid	kkoubaiti.fredonpc@wanadoo.fr	31913954900038	FEDER REG DEFEN CONTRE ORGANISM NUISIB *
Poitou-Charentes	PRODUCTION LEGUMIERE	Vgobs	LOTHE	Jean Michel	acpel@wanadoo.fr	44882856600019	ASS CHARENTE POITOU EXPERIMENT LEGUMIE *
Poitou-Charentes	VITICULTURE HAUT-POITOU ET CHARENTES	Vgobs	RETAUD	Patrice	patrice.retaud@poitou-charentes.chambagri.fr	18860001900015	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE *
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Olivier PACA	Afidol	DURIEZ	Jean-Michel	jean-michel.duriez@afidol.org	43402717300021	A.F.I.D.O.L.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CERISE PACA	Latitude	FILLERON	Emanuelle	efilleron@domainelatapy.com		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOMATE INDUSTRIE PACA	Latitude	GIOVINAZZO	Robert	rgiovinazzo@sonito.fr		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	FRAISE PACA	Latitude	IZARD	Daniel	daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr	18840002200029	CHAMBRE DEP D AGRICULTURE DU VAUCLUSE *
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Horticulture PACA	Epiphyt	MAURY	Anne	annemaury.fredon@orange.fr	39396208900016	FEDE REG DEFEN ORGANISMES NUISIBLES PA *
Provence-Alpes-Côte d'Azur	marronnier PACA	Epiphyt	MAURY	Anne	annemaury.fredon@orange.fr	39396208900016	FEDE REG DEFEN ORGANISMES NUISIBLES PA *
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VITICULTURE PACA	Latitude	RICAUD	Elisabeth	ricaud-e@agrometeo.fr		

Réunion	Canne à sucre	Vgobs	GOSSARD	Christophe	christophe.gossard@reunion.chambagri.fr	189741119	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
Réunion	Fruitière	Vgobs	LUCAS	Eric	eric.lucas@reunion.chambagri.fr	189741119	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
Réunion	Maraichage	Vgobs	TILMA	Pierre	pierre.tilma@reunion.chambagri.fr	189741119	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
Réunion	Horticole	Vgobs	VITRY	Eric	eric.vitry@reunion.chambagri.fr	189741119	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
Rhône-Alpes	VITICULTURE	Latitude	BESSET	Nicolas	nicolas.besset@rhone.chambagri.fr	18691001400031	CHAMBRE D AGRICULTURE DU RHONE *
Rhône-Alpes	HORTI PEPI	A déterminer	BRETON	Hubert	hubert.breton@astredhor.fr	43143060200018	ASS RATHO FLEURS *
Rhône-Alpes	ENI	Epiphyt	CAILLERET	Benoît	lbenoit.cailleret@fredonra.com	39228359400035	FED REG DEF CONTRE LES ORG. NUISIBLES *
Rhône-Alpes	ARBORICULTURE	Vgobs	CHAUSSABEL	Anne-Lise	achaussabel@drome.chambagri.fr	18261001400025	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA DROME *
Rhône-Alpes	GRANDES CULTURES	Vigiculture	CHOLLET	Didier	chollet@cetiom.fr	77568849200286	CENT TECHN INTERP OLEAG METROP *
Rhône-Alpes	ARBORICULTURE	Vgobs	DAGBA	Manuela	manuela.dagba@fredonra.com	39228359400035	FED REG DEF CONTRE LES ORG. NUISIBLES *
Rhône-Alpes	MARAICHAGE	Vgobs	DANSETTE	Thierry	Thierry.Dansette@rhone.chambagri.fr	18691001400031	CHAMBRE D AGRICULTURE DU RHONE *
Rhône-Alpes	ZNA	Vgobs	DUCHEMIN	Florian	f.duchemin@fdgdon26.fr	41335184200039	FED DEP GPT DEFENSE CONTRE NUISIBLES *
Rhône-Alpes	OLIVIER	Afidol	DURIEZ	Jean-Michel	jean-michel.duriez@afidol.org	43402717300021	A.F.I.D.O.L.
Rhône-Alpes	HORTI PEPI	A déterminer	GROS	Olivier	olivier.gros@astredhor.fr	43143060200018	ASS RATHO FLEURS *
Rhône-Alpes	GRANDES CULTURES	Vigiculture	ISAAC	Olivia	oisaac@drome.chambagri.fr	18261001400025	CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA DROME *
Rhône-Alpes	ZNA	Vgobs	MOUROT	Fabienne	fabienne.mourot@orange.fr	44872807100029	FED DEP GROUP DEF CONTRE ORGANINUISIBL *
Rhône-Alpes	GRANDES CULTURES	Vigiculture	PAUGET	Jean	jpauget.arvalis@gmail.com	77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *
Rhône-Alpes	GRANDES CULTURES	Vigiculture	RAY	Thibault	t.ray@arvalisinsitutuvegetal.fr	77568577900313	ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL *

ANNEXE 4

ENI _ Résistances Référents experts de la DGAL concernés par le dispositif de suivi des ENI_Résistances

Culture	Expert-référent
VIGNE	Jacques Grosman (contact : DRAAF AURA)
POMMIER PECHER CERISIER AMANDIER POIRIER	Bertrand Bourgouin (contact : DRAAF Occitanie)
COLZA MAIS TOURNESOL ORGE GRANDES CULTURES	Marc Delos (contact : DRAAF Occitanie)
POMME DE TERRE TOMATE FRAISE ENDIVE	Sophie Szilvasi (contact : DRAAF Hauts de France)

Dotations régionales 2017

AXE 1 EPIDEMIOSURVEILLANCE (et conventions)

Régions	Conventions 2017		Epidémiologie 2017		totaux à conventionner AXE 1 action 5 en 2017	
	montants éligibles	subventions	montants éligibles	subventions	montants éligibles	subventions
Grand Est	22 733	22 733	1 346 242	1 009 682	1 368 975	1 032 415
Nouvelle Aquitaine	25 260	25 260	1 607 656	1 205 742	1 632 916	1 231 002
Auvergne - Rhône Alpes	22 034	22 034	987 122	740 341	1 009 156	762 375
Bourgogne-Franche-Comté	14 243	14 243	880 823	660 617	895 066	674 860
Occitanie	16 770	16 770	1 334 861	1 001 146	1 351 631	1 017 916
Hauts de France	19 507	19 507	895 152	671 364	914 659	690 871
Normandie	11 017	11 017	682 061	511 546	693 078	522 563
Bretagne	8 490	8 490	649 986	487 490	658 476	495 980
Centre - Val de Loire	8 490	8 490	891 601	668 701	900 091	677 191
Corse	8 490	8 490	226 199	169 649	234 689	178 139
Ile-de-France	11 017	11 017	477 236	357 927	488 253	368 944
Pays de la Loire	11 017	11 017	649 637	487 228	660 654	498 245
PACA	11 017	11 017	549 898	412 423	560 915	423 440
Martinique	5 753	5 753	127 721	95 791	133 474	101 544
Guadeloupe	5 753	5 753	107 036	80 277	112 789	86 030
Réunion	5 753	5 753	104 567	78 425	110 320	84 178
Guyane	5 753	5 753	100 901	75 676	106 654	81 429
Mayotte	5 753	5 753	89 500	67 125	95 253	72 878
totaux	218 850	218850	11 708 200	8 781 150	11 927 050	9 000 000

Dotations régionales 2017

AXE 3 E.N.I. (résistances et biodiversité)

Régions	ENI biodiversité 2017		ENI Résistances 2017		Totaux à conventionner AXE 3 ENI 2017	
	Montants éligibles	subventions	Montants éligibles	subventions	Montants éligibles	subventions
Grand Est	138 415	103 811	27002	20252	165 418	124 063
Nouvelle Aquitaine	177 961	133 470	52244	39183	230 205	172 653
Auvergne - Rhône Alpes	92 276	69 207	27002	20252	119 278	89 459
Bourgogne-Franche-Comté	79 093	59 320	14088	10566	93 182	69 886
Occitanie	118 641	88 981	31699	23774	150 340	112 755
Hauts de France	98 869	74 151	18197	13648	117 066	87 799
Normandie	72 503	54 377	2348	1761	74 851	56 138
Bretagne	52 729	39 547	3522	2642	56 251	42 189
Centre - Val de Loire	83 488	62 616	22306	16730	105 795	79 346
Corse	26 364	19 773	4109	3082	30 473	22 855
Ile-de-France	46 138	34 603	1174	881	47 312	35 484
Pays de la Loire	72 503	54 377	13501	10126	86 005	64 503
PACA	39 548	29 661	17610	13208	57 158	42 869
total	1 098 529	823 897	234804	176103	1 333 333	1 000 000